



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et
de l'environnement -**

Rouen, le 11 FEV. 2025

Suivi ICPE

Affaire suivie par Emilie LEMARÉCHAL
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.53.86
Mél. : pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr

REF : 20250204-SuiviMed-ARInstallationsElec

- Levée de mise en demeure -

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 4 février 2025 afin de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2024 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de FÉCAMP.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le préfet par délégation,
Le secrétaire général
Zoheir BOUAOUICHE

**M. le directeur
CAUX FILMS**
Boulevard Suzanne Clément
BP 8
76400 FÉCAMP

cc : theo.baucher@kalan.fr
thomas.bazire@cauxfilms.com